



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Dependance

Question écrite n° 17254

### Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le projet de loi tendant a la creation d'une allocation dependance pour les personnes agees. En effet, ce projet de loi, dont l'elaboration s'est poursuivie pendant de nombreuses annees, voit sans cesse son inscription a l'ordre du jour du Parlement remise a une date ulterieure. Toutes les grandes associations et federations de retraites representatives au comite national des retraites et personnes agees invoquent la solidarite nationale et exigent une solution rapide et definitive a ce probleme. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qu'elle compte prendre pour repondre a leur demande.

### Texte de la réponse

Le depot du projet de loi portant creation d'une allocation dependance n'a pas ete retenu lors de la session de printemps par le Gouvernement, compte tenu de l'importance des questions non resolues. A l'issue d'une concertation menee aupres des partenaires sociaux, du Comite national des retraites et des personnes agees et de l'Association des presidents des conseils generaux, il est en effet apparu que les conditions n'etaient pas reunies pour qu'une allocation specifique soit creee des le 1er janvier 1995. D'une part, la reaffectation des sommes inscrites au budget des departements, et aujourd'hui consacrees a la dependance, posait des problemes techniques tres difficiles, alors meme qu'une operation de clarification des relations financieres entre l'Etat et les collectivites locales est en cours et n'a pas ete encore menee a son terme. D'autre part, le Gouvernement a estime inopportun d'instituer, en l'etat actuel des choses, le prelevement supplementaire qui aurait ete indispensable au financement de la nouvelle allocation. Cependant, le Gouvernement envisage de lancer des experimentations dans plusieurs departements, dont l'objet sera de mettre en place une coordination effective entre les differents acteurs institutionnels concernes, et notamment les departements, a qui l'action sociale en direction des personnes agees a ete confiee par les lois de decentralisation, les autres collectivites locales et les organismes de securite sociale. Ces experimentations sont necessaires pour mieux apprehender les difficultes liees a la mise en place d'un nouveau mecanisme de prise en charge de la dependance.

### Données clés

**Auteur :** [M. Charroppin Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17254

**Rubrique :** Personnes agees

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er août 1994, page 3835

**Réponse publiée le :** 12 septembre 1994, page 4577